Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215602319-20260212-CMDU120226016-DE

COMMUNE de SAINT-NOLFF
Morbihan

Tél : 02.97.45.47.59
Fax : 02.97.45.50.82

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le douze février, le Conseil municipal de la commune de Saint-Nolff dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Nadine LE GOFF-CARNEC, maire.

Date de la Convocation : 4 février 2026

Présents :
N. LE GOFF-CARNEC, S. PASCO, D. BERTHO, B. GICQUEL, Ch. KERGOAT, M-T. PERENNOU, E. ANDRIEU, M. SIMON, J-B. LIZANO, M. LIZANO, C. GUESDON, V. AUPETIT, P. CASTELL, A-F. PINSAULT, Y. DERIAN, C. LE GALL, M. PETIT, M. CHIGNIER, F. MARCO, S. HERVÉ, J.-S. ALLIOU, Thaddée VIEILLE-CESSAY, G. LE DERRIEN, M. CAUDAL, S. ESLAN

Absents : S. MENAHEZE, L. POUHAUT

Membres en exercice : 27
Membres présents : 25
Membres absents : 2
Procurations : 2
Votants : 27

Stéphane MENAHEZE a donné pouvoir à Sylvie ESLAN
Laurence POUHAUT a donné pouvoir à Maud CAUDAL

Marianne PETIT a été élue secrétaire de séance.

16 - FOURNITURES SCOLAIRES

Madame Sabrina PASCO, adjointe au maire en charge de l'enfance, jeunesse et vie scolaire, expose :

Lors de sa réunion du 29 janvier 2026, la commission vie scolaire et enfance a proposé pour le budget 2026, de porter l'allocation de fournitures scolaires à la somme de 51.53 € par élève (pour rappel : 51.02 € en 2005) après application d'une augmentation de 1 % pour 2026, selon l'indice sans tabac, pour tous les enfants fréquentant les écoles de Saint-Nolff (sur la base des effectifs au 1er janvier 2026).

Pour l'école privée Saint-Joseph, l'allocation de fournitures scolaires sera versée à l'organisme de gestion. Un bilan sera fourni en fin d'année, avec obligation d'achat de papier recyclé.

Les écoles publiques Lucien Paye et Jean Rostand transmettent leurs factures en mairie pour mandatement.

Vu l'avis favorable de la commission vie scolaire et enfance du 29 janvier 2026, et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette proposition **à l'unanimité.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En mairie, le 13 février 2026
Le maire,
Nadine LE GOFF-CARNEC

